



Bienvenue
La présentation débute dans quelques instants.



Lors de ce webinar, vous pouvez utiliser l'onglet **Questions**, pour poser une question aux intervenants

Insertion : faites le point sur l'Insertion par l'Activité Économique

CHANTIER
ÉCOLE
HAUTS-DE-FRANCE

coorace
Hauts-de-France

Association
des artisans de
la région
HAUTS-DE-FRANCE

la Fédération
des entreprises
d'insertion

LE MOUVEMENT
DES
RÉGIES

Unai
UNION NAUTIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Hauts-de-France

urjoe
UNION RÉGIONALE
JEUNES
HAUTS-DE-FRANCE

URISOPSS
UNION RÉGIONALE
DES
HAUTS-DE-FRANCE



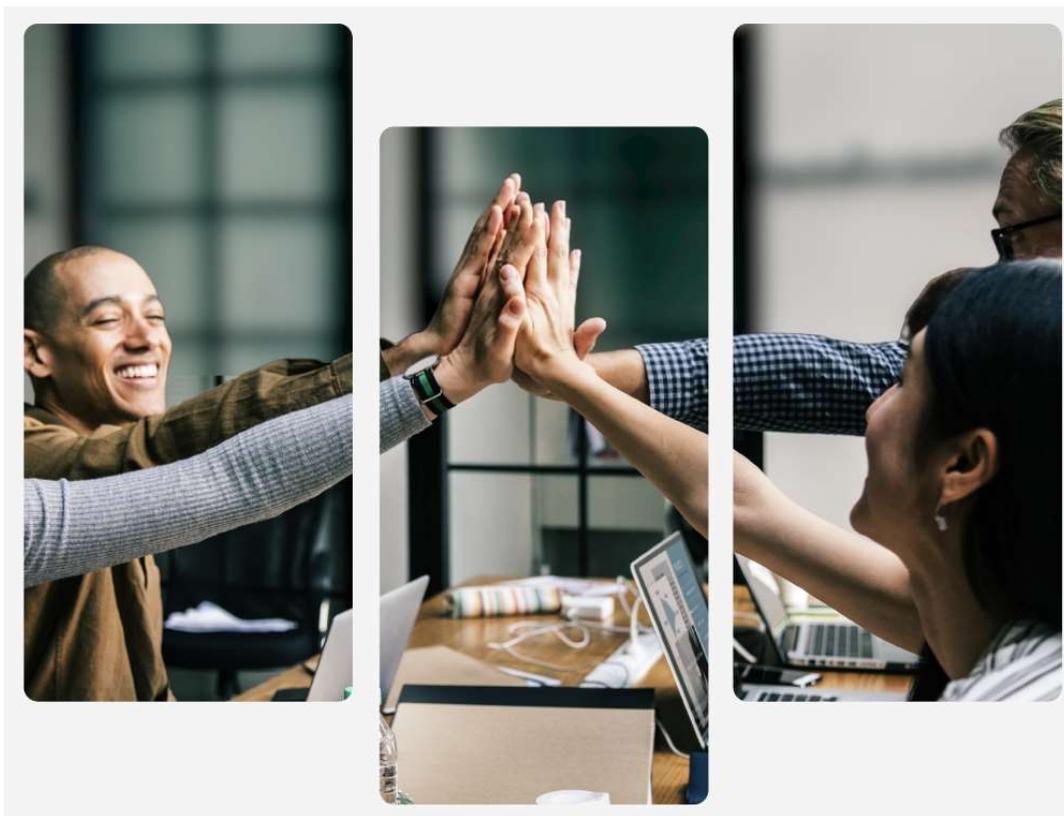
Insertion : faites le point sur l'Insertion par l'Activité Économique



29/03/2023



C2RP, CARIF-OREF HAUTS-DE-FRANCE



- > Financé et présidé alternativement par l'État et la Région
- > Administré avec les partenaires sociaux
- > Membre du CREFOP et du réseau des Carif-Oref



4 GRANDES MISSIONS DU C2RP



OBSERVER

Assurer une observation sur la relation Emploi-Formation
Apporter un appui technique aux instances régionales



ACCOMPAGNER

Mettre son expertise et ses ressources au service des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi



INFORMER

Répondre aux besoins d'information et de sensibilisation sur la formation, les certifications, les métiers, les dispositifs...



COLLECTER

Collecter l'offre de formation professionnelle toute voie de formation, y compris par apprentissage
Consolider les systèmes d'information

01

**Présentation de l'IRIAE
Hauts-de-France**

**Les fondamentaux de
l'Insertion par l'Activité
Economique (IAE)**

02

03

**Quelques données de
l'IAE en Hauts-de-France**

**Les publics ciblés, les
parcours**

04

05

**La plateforme de
l'inclusion**

- L'inter-réseaux de l'IAE en Hauts-de-France (IRIAE HdeF) est une association Loi 1901, créée en juillet 2017, à l'initiative des réseaux régionaux de l'IAE des Hauts-de-France, de l'union de structures du Nord-Pas-de-Calais, des inter-réseaux préexistants de l'IAE des ex régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Au-delà de rassembler ces grandes associations régionales toutes concernées par l'IAE, elle a vocation à coordonner leurs actions en renforçant leurs complémentarités.
- L'association porte la préoccupation de l'IAE au niveau régional, elle coopère à la mise en œuvre des plans d'action de chacun de ses membres en animant la réflexion continue et prospective, en construisant et en portant une parole politique commune, en développant toutes actions orientées vers le soutien et le renforcement des SIAE(s), en soutenant l'accompagnement des personnes en insertion en particulier sur les questions de l'emploi et de la qualification. Sur l'ensemble de ses missions, l'IRIAE HdeF recherche la cohérence et l'harmonisation des différentes initiatives prises par ses membres tout en respectant les originalités de chacun.

Les réseaux de l'IAE, membres de l'IRIAE HdeF :

- **Chantier ECOLE HDF**, réseau national de référence des Ateliers et Chantiers d'Insertion ;
- **COORACE HDF**, réseau national de l'économie sociale et solidaire, porteur d'un modèle sociétal inclusif, collectif, et solidaire au cœur des territoires ;
- **Fédération des Acteurs de la Solidarité HDF**, réseau généraliste et national de lutte contre les exclusions regroupant des associations et organismes qui agissent pour la solidarité (pas uniquement des SIAE) ;
- **Fédération des Entreprises d'Insertion HDF**, réseau national de référence des Entreprises d'Insertion, des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion et des Entreprises d'Insertion des Travailleurs Indépendants ;
- **Mouvement des Régies** : réseau de référence des régies de quartiers labellisées ;
- **UNAI HDF**, réseau national de référence des Associations intermédiaires ;
- **URIAE Nord-Pas de Calais** : réseau non affilié à un réseau national, regroupant dans le Nord et le Pas-de-Calais, tous types de SIAE ;
- **URIOPSS HDF** : réseau national regroupant les associations des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer les solidarités (pas uniquement des SIAE).



L'IAE est définie dans le Code du travail à l'article L. 5132-1 :

« L'Insertion par l'Activité Économique a pour objet **de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.**

L'Insertion par l'Activité Économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. »

- **L'IAE s'adresse à des personnes qui rencontrent des difficultés professionnelles** (chômage de longue durée, faibles qualification, etc.) **et sociales** (logement, santé, mobilité, personnes placées sous main de justice, etc.). On dénombre généralement **une part importante d'allocataires de minimas sociaux et de jeunes sans qualification ou sans expérience professionnelle.**
- **L'objectif est de faciliter l'insertion de ces personnes en proposant un contrat de travail et un accompagnement spécifique.**
- **La mise en œuvre de cet objectif suppose un partenariat entre des structures conventionnées dans l'IAE et des acteurs multiples du champ des services publics, du monde économique et des organismes sociaux eux-mêmes concernés par les publics cibles concernés.**
- **Un objectif partagé : un accompagnement global visant un retour à l'emploi de publics, de manière durable et de qualité**

L'IAE est mise en œuvre par des structures conventionnées en qualité de **Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)**

- **Les SIAE** utilisent un support de production (activité productive dans un cadre économique et de travail) **comme un outil de réinsertion sociale et professionnelle**. Le support doit être adapté aux publics.
- **Les SIAE** couvrent des branches aussi différentes que : le bâtiment, le nettoyage, l'entretien d'espaces verts, la restauration, le recyclage, des services à la personne mais aussi dans le tertiaire, l'informatique, le numérique,...
- Le support n'est pas une fin en soi pour les publics accueillis.
- **Les SIAE** conjuguent obligatoirement **équilibre économique et plus value sociale, l'un ne va pas sans l'autre**.
- **5 catégories de SIAE(s) existent aujourd'hui** : AI, ACI, EI, EITI, ETTI auxquelles s'ajoute le cas particulier des Régies de Quartiers.

LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ÉCONOMIQUE

La mise à disposition de personnel

Association Intermédiaire

AI

Insertion professionnelle par la mise à disposition de personnel auprès de particuliers, d'associations et de collectivités, et de manière limitée en entreprise.

Objectif : Acquisition d'une autonomie et d'une polyvalence suffisantes pour occuper plusieurs emplois successifs de courte durée

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

ETTI

Insertion professionnelle par la mise à disposition de personnel dans le respect de la législation du travail temporaire.

Objectif : Acquisition d'une autonomie et d'une polyvalence suffisantes pour occuper plusieurs emplois successifs de courte durée pour plusieurs entreprises.

Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant

EITI

Insertion professionnelle par le travail indépendant.

Objectif : Assurer une plus grande flexibilité dans l'élaboration du parcours d'insertion en rendant la personne plus autonome dans la construction de celui-ci.

La production et la vente de biens et services

Atelier et Chantier d'Insertion

ACI

Insertion professionnelle par la production à travers des activités d'utilité sociale (espaces verts, recyclage, nettoyage, bâtiment, etc.).

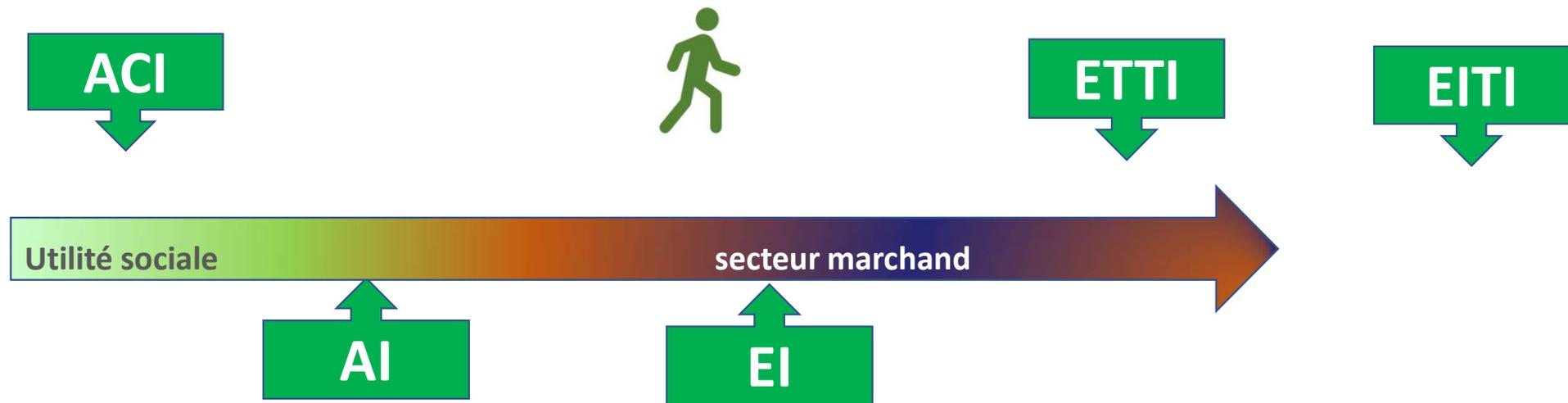
Objectif : Acquisition d'un premier niveau de compétences sociales et professionnelles.

Entreprise d'Insertion

EI

Insertion professionnelle par la production dans tout type d'activité économique.

Objectif : Acquisition de compétences et d'un rythme de travail correspondant aux exigences du marché « classique ».



L'ACI et l'EI : Production et vente de biens et services.

L'AI et l'ETTI : Mise à disposition.

L'EITI : Créée en 2018 à titre expérimental par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises d'insertion par le travail indépendant visent à insérer des personnes éloignées de l'emploi via une activité d'entrepreneur individuel.

Les SIAE s'adressent à des publics cibles

A une typologie de publics (Pour qu'un candidat puisse être déclaré éligible à l'IAE par une SIAE il doit avoir : au moins 1 critère administratif de niveau 1 ou le cumul de 3 critères administratifs de niveau 2 pour les ACI et EI)

Niveau 1 : les bénéficiaires du RSA, les allocataires ASS ou AAH, DETLD (Demandeur d'emploi de très longue durée)

Niveau 2 : Niveau d'étude 3 (CAP, BEP) ou infra, Senior (+ 50 ans), Jeune (- 26 ans), Sortant de l'ASE, DELD (Demandeur d'emploi de longue durée), Travailleur handicapé, Parent isolé, Personne sans hébergement ou hébergée ou ayant un parcours de rue, Réfugié statutaire, protégé subsidiaire ou demandeurs d'asile, Résident en ZRR, Résident QPV, Sortant de détention ou personne placée sous main de justice, Maîtrise de la langue française, Evaluation FLE inférieure au niveau A1, Mobilité

A un réseau de prescripteurs (SPE, PE, ML, PLIE...) qu'il vous faut identifier.

Dans le cadre du parcours d'insertion de 24 mois des personnes accompagnées, les SIAE peuvent conclure des contrats de travail spécifiques:

	CDD Insertion	CDI Inclusion	CDD Usage	CT Temporaire
Structures pouvant mobiliser ce contrat	ACI/EI/AI	ACI/EI/AI/ETTI	AI	ETTI
Durée Maximale	24 mois	Durée indéterminée (réservé aux plus de 57 ans pour l'acquisition des droits à la retraite)	24 mois mais ce sont des contrats courts liés à une ou plusieurs missions	24 mois mais ce sont des contrats courts liés à une ou plusieurs missions
Renouvellement	Illimité dans la limite de ladurée maximale (usage: premier contrat de 4 mois)	Pas concerné	Illimitée Possibilité de prévoir un terme certain ou incertain	Illimitée Possibilité de prévoir un terme certain ou incertain
Temps de travail	Minimum 20h par semaine (dérogations possibles) maximum 35h	Minimum 20h par semaine (dérogations possibles)	contrat de mission Pas de minimum	Contrat de travail temporaire. Pas de minimum
Rémunération/ aide au poste	SMIC ou minimum conventionnel	SMIC ou minimum conventionnel	SMIC ou minimum conventionnel	SMIC ou minimum conventionnel
Suspension	Cas classiques + PMSMP, période d'essai chez un employeur...	cas classiques + PMSMP, période d'essai chez un employeur...	Possible mais peu utilisé au regard de la durée des contrats	Possible mais peu utilisé au regard de la durée des contrats
Terme/rupture	Cas classiques de terme ou rupture du CDD + action concourant à l'insertion (ex embauche CDD plus de 6 mois)	Les règles du CDI classique s'applique	Cas classiques de rupture anticipée mais rarement utilisé au regard de la durée des contrats	Cas classiques de rupture anticipée mais rarement utilisé au regard de la durée des contrats
Prime de précarité	Non	Pas concerné	Non	Non

L'accompagnement des publics : en quoi cela consiste ?

Le rôle de l'ASP – Accompagnant.e Socio-Professionnel.le

L'ASP accompagne les salariés en insertion tout au long de leur parcours, afin de lever les freins périphériques d'accès à l'emploi. Il propose une offre d'insertion fondée sur l'emploi salarié, la formation par le travail et l'accompagnement socioprofessionnel.

Missions principales :

- Réalisation d'un bilan (formation, compétences, expérience professionnelle) ;
- Identification et suivi des problématiques sociales individuelles, orientation vers les organismes compétents (santé, logement, demande d'allocations diverses, problèmes de garde d'enfants), aide aux démarches administratives ;
- Elaboration d'un projet professionnel et d'un parcours d'insertion ; mise en place de formations
- Actions de soutien psychologique et matériel en dehors du temps de travail ;
- Actions relatives à la mobilité professionnelle (obtention du permis de conduire) ;
- Développement personnel (accès à la culture et aux loisirs, citoyenneté...) ;
- Mise en lien avec les partenaires extérieurs.

Le volet « formation »

- Les différents partenaires : OPCO (PIC IAE), plate-forme, Conseil Régional, Pôle Emploi, PLIE...;
- Les formations aux Compétences clés : savoir de base, remise à niveau, lire, écrire, compter...;
- Les formations professionnelles en lien avec le projet de la personne ;
- Les formations en lien avec les savoirs êtres (comportement en entreprise, confiance en soi, esthétique...).

La préparation à la sortie

- Ateliers de recherche d'emploi (interne ou externe) : CV, outils numériques, évaluations de compétences, aide à l'écriture de la lettre de motivation et préparation pour l'entretien d'embauche ;
- Prospection selon profils ;
- Filiation entre SIAE ;
- Outils existants : Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, forums, Jobs datings, PMSMP ;

Le rôle de l'ETI – Encadrant.e Technique d'Insertion (plutôt en ACI et EI)

L'encadrant technique a un rôle prédominant dans la réussite du parcours d'insertion des personnes.

- Il assure l'encadrement d'un public en difficulté d'insertion sociale et professionnelle lors d'activités professionnelles ;
- Il veille au bon déroulement du développement de l'activité ;
- Il prépare et organise le travail ;
- Il évalue le personnel de son équipe ;
- Il enseigne les gestes techniques.

Les sorties dynamiques : 3 catégories

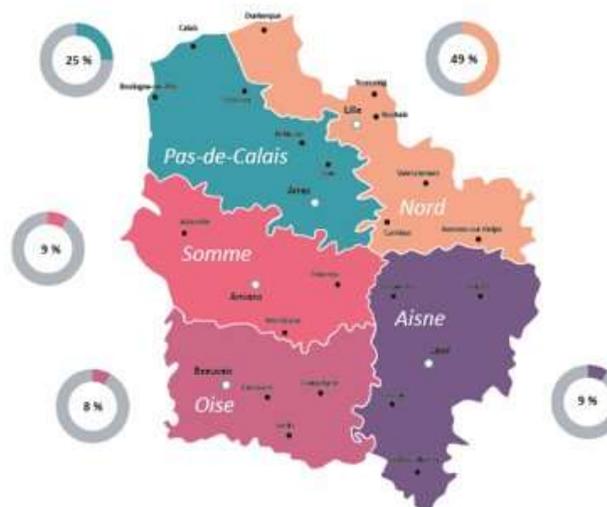
- Les sorties vers l'emploi durable : CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises ;
- Les sorties vers « un emploi de transition » : CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun ;
- Les sorties positives : Formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE.

Quelques chiffres repères dans les Hauts-de-France à fin 2022

Environ 580 conventionnements pour 500 SIAE(s)
11 519 ETP conventionnés
Une enveloppe de plus de 184 000 000 €
40 000 personnes différentes dans l'année

ACI : 54% des ETP
 EI : 15% des ETP
 AI : 18% des ETP
 ETTI : 12% des ETP
 EITI : 1% des ETP

Répartition de l'enveloppe financière IAE 2021 (part État)



Répartition des SIAE par famille et par département



L'année 2023 s'inscrit comme une année de consolidation, orientée vers le renforcement de la qualité des parcours, l'entrée en formation, et le ciblage des personnes les plus éloignées de l'emploi dans un contexte de relance du marché du travail.

Par ailleurs, cette année 2023 doit permettre d'opérer une transition collective vers la consolidation et le renforcement du pilotage financier en lien avec les services déconcentrés du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.



- La Plateforme de l'inclusion et ses services ont été conçus dans le cadre du **Pacte Ambition IAE**;
- De nouvelles mesures d'insertion autour de 5 engagements **pour permettre à l'IAE de changer d'échelle**.

Engagement n°5 : Simplifier, digitaliser et co-construire en confiance

- **Créer la Plateforme de l'Inclusion**, guichet unique, via un projet « start-up d'Etat », pour avoir accès à l'offre de service des SIAE, à un registre de l'offre et au suivi des parcours d'insertion;
- **Créer l'Académie de l'Inclusion** pour former les acteurs de l'IAE (collectivités, acteurs institutionnels, prescripteurs, acheteurs, porteurs de projet et permanents de l'IAE);
- **Refonder la procédure d'agrément** en permettant aux acteurs du service public de l'emploi élargi et aux SIAE de recruter directement des salariés;
- **Rénover la modulation** pour mieux reconnaître la performance sociale des SIAE

La Plateforme dédiée à l'inclusion



Découvrez les outils qui portent l'inclusion au cœur de leur service. A chaque service, son



Les emplois de l'inclusion

Les emplois de l'inclusion est un service numérique de délivrance des PASS IAE et de mise en relation d'**employeurs solidaires** avec des **candidats éloignés de l'emploi** par le biais de tiers (prescripteurs habilités, orienteurs) ou en autoprescription.

[Accéder aux emplois ↗](#)

La communauté de l'inclusion

La communauté de l'inclusion est un espace d'**échanges**, de **rencontres** et de **partages** entre les acteurs et actrices de l'insertion. Il est possible de découvrir des bonnes pratiques, des nouveautés, de l'actualité, de poser ses questions.

[Accéder à la communauté ↗](#)

Le marché de l'inclusion

Vous souhaitez inscrire vos achats dans une démarche inclusive ? Le marché de l'inclusion est un service numérique permettant d'accéder à l'annuaire des **entreprises sociales inclusives** proposant des produits ou services inclusifs.

Le pilotage de l'inclusion

Le pilotage de l'inclusion a pour objectif de réduire la charge administrative (au niveau de la collecte et/ou du traitement des données) tout en maintenant/améliorant le niveau d'information grâce à des tableaux de bord.

Un service numérique de l'état porté par la plateforme de l'inclusion pour :

- **Simplifier l'accès à l'emploi** des personnes qui en sont le plus éloignées et **lever les freins qui limitent l'action de l'IAE** (lourdeurs administratives, difficultés d'accès aux profils éligibles, délais des parcours, manque d'outils professionnalisés...);
- **Identifier** rapidement **les employeurs solidaires** qui recrutent;
- **Faciliter la mise en relation** entre les candidats et les employeurs solidaires;
- Permettre de **suivre** toutes les **prescriptions**.



4 typologies d'acteurs :



Candidat



Prescripteur
habilité



Orienteur



Employeur
solidaire



Prescripteur
habilité

On entend par « **prescripteur** » tout organisme ou personne habilités à évaluer, à l'issue d'un diagnostic socioprofessionnel, l'éligibilité d'un candidat au dispositif IAE.

- ✓ Proposer des candidatures aux employeurs solidaires;
- ✓ Valider l'éligibilité à l'IAE d'un candidat pour 6 mois (valable sur toutes les structures);
- ✓ Déroger aux critères administratifs exigés pour l'IAE s'il estime qu'un parcours IAE est pertinent suite au diagnostic socio-professionnel;
- ✓ Déroger au délai de carence entre 2 PASS IAE/Agrément (délai de carence = 2 ans);
- ✓ Autoriser une prolongation du PASS IAE.

Les SIAE n'ont pas besoin de vérifier les critères d'éligibilité d'un candidat envoyé par un prescripteur habilité avant embauche.



Orienteur

L'**orienteur** est un prescripteur non-habilité (club sportif, éducateur de rue, association de chômeurs longue durée, bénévole associatif...).

- ✓ Il peut proposer des candidatures aux employeurs solidaires.

L'éligibilité IAE du candidat est vérifiée et validée par la SIAE au moment de l'embauche.



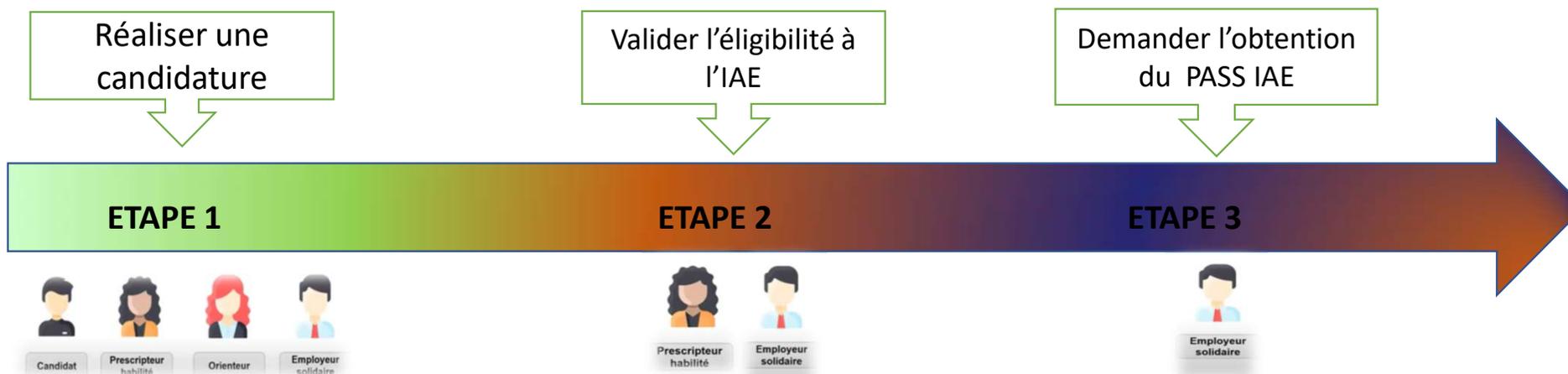
Rappel : un employeur solidaire est soumis aux mêmes règles que tout employeur, il se distingue simplement par sa finalité : l'insertion professionnelle de personnes en difficultés afin de les accompagner vers un retour à l'emploi durable.

L'employeur solidaire peut :

- ✦ Faire une **présentation valorisante de sa structure**
- 📄 **Gérer ses fiches de poste** (code ROME et libellé alternatif plus précis, descriptif de poste)
- ✉ **Recevoir directement les candidatures** (profil/message candidat, infos prescripteur...)
- 📄 **Traiter les candidatures/informer les intéressés** (à l'étude, acceptées, pour plus tard, refusées)
- ☑ **Valider l'éligibilité d'une candidature** spontanée ou adressée par un prescripteur non-habilité
- 📄 **Confirmer une embauche et obtenir automatiquement un Pass IAE** via les emplois de l'inclusion.
- 🔄 **Suspendre un PASS IAE**

Le PASS IAE (Ancien nom de l'agrément) :

- ✓ Valide l'entrée en parcours IAE du candidat;
- ✓ A une durée de validité de 24 mois;
- ✓ Permet au candidat d'être recruté par des structures d'insertion;
- ✓ Permet à une structure d'insertion de bénéficier d'une aide au poste pour l'embauche d'un candidat.





Quelle est la différence entre un prescripteur habilité et un orienteur ?

Une seule réponse possible

1. Le prescripteur habilité peut à la fois postuler pour un candidat et valider son éligibilité. L'orienteur peut également postuler pour un candidat et réaliser un diagnostic socio-professionnel.
2. **Le prescripteur habilité peut à la fois postuler pour un candidat et valider son éligibilité. L'orienteur peut également postuler pour un candidat, mais l'éligibilité sera validée par la SIAE.**
3. Le prescripteur habilité peut à la fois postuler pour un candidat et demander un PASS IAE. L'orienteur peut également postuler pour un candidat, mais l'éligibilité sera validée par la SIAE.

Quels sont les deux principaux éléments sur lesquels repose la prescription IAE ?

Deux réponses possibles

1. La situation administrative du candidat;
2. **La pertinence du parcours d'insertion en lien avec la situation du candidat;**
3. L'âge du candidat;
4. **Le choix du type de SIAE adaptée selon les besoins/difficultés, freins, degré d'autonomie et au regard de l'objectif de l'orientation.**

Quels critères doit remplir un candidat pour intégrer une SIAE ?

Plusieurs choix possibles

- 1. Être déclaré éligible à l'IAE;**
2. Avoir un projet professionnel validé;
3. Être obligatoirement Bénéficiaire du RSA;
- 4. Être embauché par la SIAE;**
- 5. Être en possession d'un PASS IAE en cours de validité.**

Sur les emplois de l'inclusion, un prescripteur habilité peut-il :

Plusieurs réponses possibles

1. **Déroger aux critères administratifs exigés pour l'IAE;**
2. Confirmer une embauche;
3. **Déroger au délai de carence entre 2 PASS IAE/Agrément (délai de carence = 2 ans);**
4. Réaliser une demande de PASS IAE ;
5. **Autoriser une prolongation du PASS IAE.**

Constats :

- Modification en profondeur du contexte du recrutement des SIAE
- Difficultés de recrutement pour les SIAE
- Manque d'information au niveau des nouveaux prescripteurs, qui n'ont pas toujours connaissance de ce nouveau rôle ni du secteur de l'IAE.
- L'utilisation de la Plateforme de l'inclusion ne peut se substituer aux rencontres entre professionnels de terrain.
- les nouveaux prescripteurs comme les SIAE constatent de nombreuses inadéquations entre l'offre et la demande d'emploi, en grande partie due à un manque d'interconnaissance.



Favoriser les rencontres locales entre prescripteurs et SIAE à l'échelle des bassins d'emploi, dans une optique de renforcement des capacités d'accompagnement global des personnes.

[Service de DEMO des emplois de l'inclusion \(réplique exacte du site réelle pour simuler diverses situations\)](#)

DEMO - Données fictives

[Voir les comptes de démonstration](#)

Prenez contact avec un employeur solidaire

Autour de (Arras, Bobigny, Strasbourg...)

Rechercher

Nos missions

Ce service facilite la mise en relation des personnes les plus éloignées de l'emploi avec les employeurs solidaires (SIAE, GEIQ, EA et EATT) et les accompagnants (orienteurs et prescripteurs habilités).

Il offre aux utilisateurs un outil mutualisé pour simplifier les procédures, fluidifier les parcours d'insertion entre professionnels et renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes.

Je donne
mon avis

[Voxusagers.gouv.fr](#)



Quelques sources d'informations

Site des réseaux de l'IAE :

- **Chantier Ecole HDF** : www.chantierecole.org
- **COORACE HDF** : www.coorace.org
- **Fédération des Acteurs de la Solidarité HDF** : www.federationsolidarite.org
- **Fédération des Entreprises d'Insertion HDF** : www.lesentreprisesdinsertion.org
- **UNAI HDF** : www.unai.fr
- **URIAE NPdeC** : www.uriaenpdc.org
- **URIOPSS HDF** : www.uriopss-hdf.fr
- **URQA Pas de Calais** : www.regiedequartier.org

- **Site de la Plateforme de l'Inclusion** : <https://inclusion.beta.gouv.fr/>
- **Site de l'Avise** : <https://www.avise.org/>

- **Guide pratique : la prescription de parcours d'insertion par l'activité économique (IAE)** -
Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion - publié le 09.03.23

- **Site du C2RP** : www.c2rp.fr

Sylvain DURSENT, directeur adjoint de l'IRIAE HdeF
sdursent@iriaehdf.com

Sabrina VIDAL, déléguée régionale de l'URIAE NPdC
dr@uriaenpdc.org

RESTEZ EN CONTACT AVEC LE C2RP



- avec notre lettre d'information, le **C2@ctus**
- avec le panorama de presse régionale et nationale, l'**InfoHebdo**
- sur les réseaux sociaux

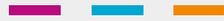


professionnalisation@c2rp.fr

www.c2rp.fr



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



www.c2rp.fr

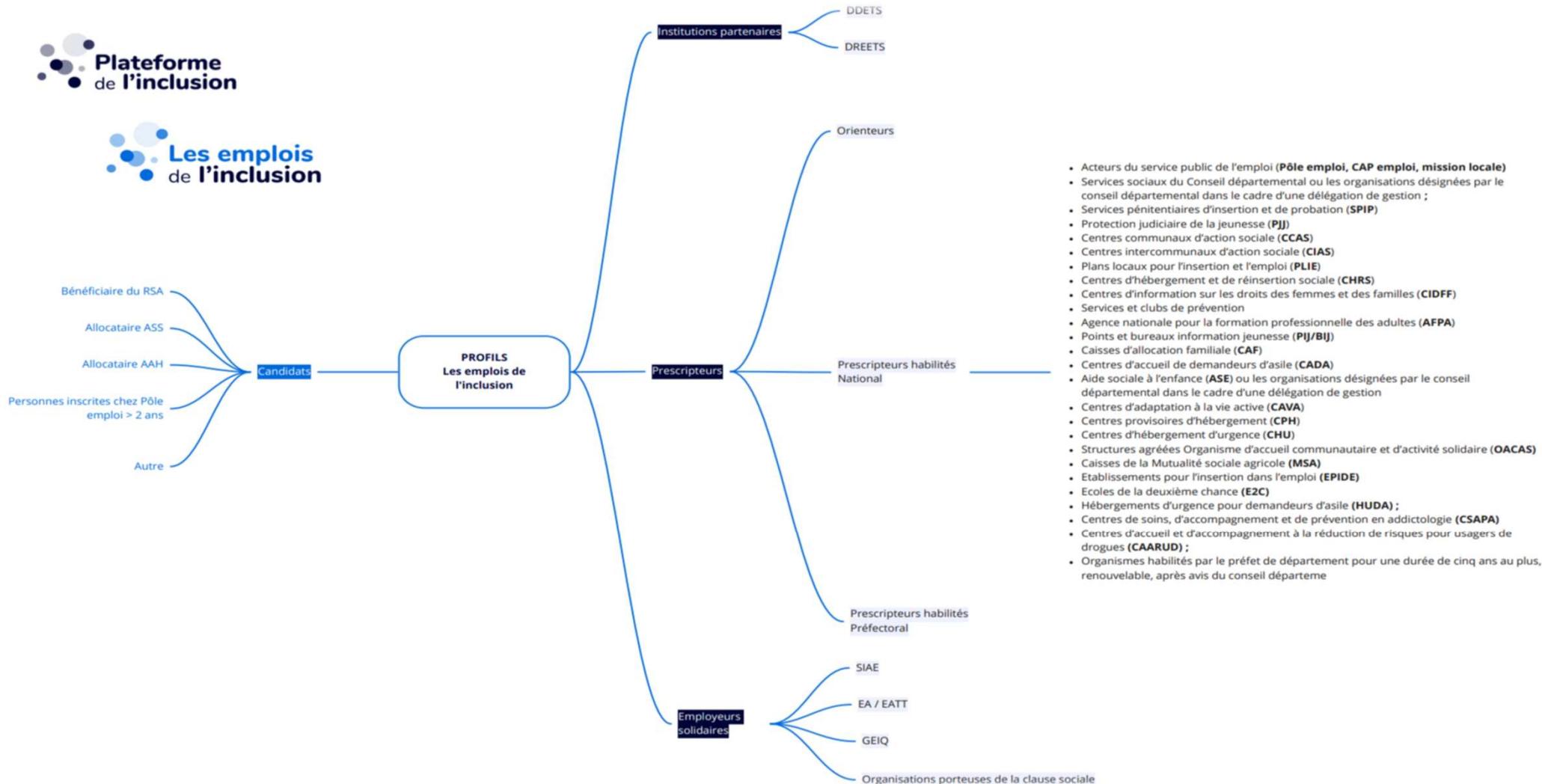


03 20 90 73 00



Le C2RP, Carif-Oref Hauts-de-France, remplit une mission d'intérêt public en faveur du déploiement des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi.

Lieu de partenariat, de production et de diffusion d'information, le C2RP contribue à l'aide à la décision des institutions et des Partenaires Sociaux et appuie les professionnels en charge de favoriser la continuité des parcours tout au long de la vie.



ANNEXES

- Acteurs du service public de l'emploi (**Pôle emploi, CAP emploi, mission locale**)
- Services sociaux du Conseil départemental ou les organisations désignées par le conseil départemental dans le cadre d'une délégation de gestion ;
- Services pénitentiaires d'insertion et de probation (**SPIP**)
- Protection judiciaire de la jeunesse (**PJJ**)
- Centres communaux d'action sociale (**CCAS**)
- Centres intercommunaux d'action sociale (**CIAS**)
- Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (**PLIE**)
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (**CHRS**)
- Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (**CIDFF**)
- Services et clubs de prévention
- Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (**AFPA**)
- Points et bureaux information jeunesse (**PIJ/BIJ**)
- Caisses d'allocation familiale (**CAF**)
- Centres d'accueil de demandeurs d'asile (**CADA**)
- Aide sociale à l'enfance (**ASE**) ou les organisations désignées par le conseil départemental dans le cadre d'une délégation de gestion
- Centres d'adaptation à la vie active (**CAVA**)
- Centres provisoires d'hébergement (**CPH**)
- Centres d'hébergement d'urgence (**CHU**)
- Structures agréées Organisme d'accueil communautaire et d'activité solidaire (**OACAS**)
- Caisses de la Mutualité sociale agricole (**MSA**)
- Etablissements pour l'insertion dans l'emploi (**EPIDE**)
- Ecoles de la deuxième chance (**E2C**)
- Hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (**HUDA**) ;
- Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (**CSAPA**)
- Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (**CAARUD**) ;
- Organismes habilités par le préfet de département pour une durée de cinq ans au plus, renouvelable, après avis du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (**CDIAE**)
- Pensions de famille /résidences d'accueil
- Opérateurs d'intermédiation locative
- Résidences sociales / Foyer de Jeunes Travailleurs (**FJT**)
- Organismes mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles *

Parcours candidat à l'IAE : qui fait quoi ?	 Prescripteurs habilités	 Orienteurs	 Employeurs solidaires
Envoi de candidature à l'employeur	✓	✓	✓ auto-prescription
Validation d'éligibilité à l'IAE	✓	✗	✓ la validation de l'éligibilité se fait par la SIAE →
Obtention du PASS IAE* à la confirmation d'embauche	✗	✗	✓

Diagnostic socio-professionnel de référence

Vulnérable	=====>	=====>	=====>	Disponible
Maitrise de la langue française	Analphabète à illettré	Relève d'une formation FLE et/ou savoirs de base	Laborieuse à limitée	Bonne à parfaite
Capacité à occuper un poste de travail	Est dans l'incapacité immédiate d'occuper un poste de travail	A besoin d'un accompagnement avant de pouvoir occuper un poste de travail	Peut occuper un poste de travail dans des conditions aménagées	Peut occuper un poste de travail dans des conditions ordinaires
Logement	SDF	Hébergement collectif de type CHRS, CADA...	Hébergement hors structure sociale, logement insalubre, risque de perte de logement	Logement stable
Accès au droit	Ne connaît pas ses droits, en situation de non recours	Renoncement ou en rupture ou difficulté de renouvellement de droits	Connait ses droits et démarches en cours	Bénéficie des droits afférents à sa situation
Mobilité	Ne sait pas se rendre seul à son lieu de travail	Sait organiser son covoiturage et/ou possède un véhicule mais problème de mise en règle (assurance, contrôle technique...)	Sait utiliser les transports en commun et/ou possède un véhicule 2 roues	Possède un véhicule et permis de conduire conformes et covoitureur possible
Ressources financières	Situation de surendettement sans dépôt de dossier et/ou sans ressources	Surendettement avec dossier déposé et suivi	Besoins primaires assurés au jour le jour et/ou mesure de protection type curatelle	Sait gérer son budget, avec capacité de financer par exemple un permis de conduire
Justice	Exécution de peine en cours	Suivi SPIP/PJJ après exécution de peine	Aucun suivi en cours	Aucun suivi en cours
Disponibilité	Faible voire difficile (garde d'enfant, ascendant, famille)	A organiser	Immédiate avec des contraintes horaires	Immédiate et sans contraintes horaires